



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 05/12/2013	Séance du jeudi 28 novembre 2013 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 28 mars 2013, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Bureau s'est réuni le 28/11/2013 à 17h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis M. Jean-Louis FOUSSERET.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ **R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 25/10/2013**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Bernard MOYSE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 25 octobre 2013.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R. 1.1.1 - Convention constitutive de groupement de commandes - Acquisition de fournitures d'habillement général

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention constitutive de groupement de commandes relative à l'acquisition de fournitures d'habillement général et d'articles chaussants,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la présente convention constitutive de groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.2 - Avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes du Parc Auto et Logistique

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes du parc auto et logistique,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.3 - Garanties d'emprunt - Compétences habitat et économie (novembre 2013)

Mme POISSENOT et MM. MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garantie d'emprunts déposées en matière d'économie par la sedD et en matière d'habitat par Grand Besançon Habitat, pour un montant total de 2 964 377,50 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Ajustements techniques

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de Chargé de communication et de l'information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur la rémunération afférente à l'emploi de Responsable assistance et maintenance informatique du Département TIC,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste d'un chargé de projet systèmes TCSP (catégorie A) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre,

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R. 2.1 - Avenant n°1 à la convention relative à la mise en place d'une tarification préférentielle réservée aux abonnés Ginko pour l'utilisation du stationnement en gare de Besançon Franche-Comté TGV

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention relative au tarif préférentiel réservé aux abonnés Ginko pour le stationnement en gare de Besançon Franche-Comté TGV,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R. 3.1 - INTERMED - Soutien à l'action « Développement d'emplois mutualisés »

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à INTERMED à hauteur de 2 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.2 - ZAC des Marnières - Engagement de la phase pré-opérationnelle et signature d'un contrat d'études avec la SPL Territoire 25

M. GOVIGNAUX ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- engage la phase pré-opérationnelle sur la zone des Marnières et la réalisation des études nécessaires,
- se prononce favorablement sur l'intervention de la SPL Territoire 25 pour la réalisation de ces études,
- se prononce favorablement sur le contrat d'études à conclure avec la SPL Territoire 25 pour un montant de 198 631,68 € TTC,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat d'études,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Marnières.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R. 7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 10 demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 40 441 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

↳ R. 8.1 - EPF du Doubs - Validation de la tranche annuelle 2014 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2013-2015

A l'unanimité, le Bureau :

- valide la liste des opérations pour lesquelles un portage foncier est requis au titre de la tranche annuelle 2014 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2013-2015,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter pour le compte de la CAGB l'inscription de ces opérations au Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 28 novembre 2013

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 2.1, 3.1, 3.2, 7.1, 8.1.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 21h20.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 1.2.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Claude PREIONI, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Mme Danièle POISENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.2.1), M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE (à partir du 1.2.1), M. Patrick RACINE

Etaient absents : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Nicolas BODIN, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Frank MONNEUR, M. Roland DEMESMAY, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Bernard MOYSE

Procurations de vote :

Mandants : JJ. DEMONET, JP. MARTIN, F. MONNEUR

Mandataires : JC. ROY, M. FELT, JY. PRALON



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 28 novembre 2013

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	7
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 25 octobre 2013	7
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	7
Finances	7
Rapport n°1.1.1 - Convention constitutive de groupement de commandes - Acquisition de fournitures d'habillement général et d'articles chaussants	7
Rapport n°1.1.2 - Avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes du Parc Auto et Logistique	7
Rapport n°1.1.3 - Garanties d'emprunt - Compétences Habitat et Économie (novembre 2013)	8
Ressources Humaines	8
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques	8
Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements	8
Rapport n°2.1 - Avenant n°1 à la convention relative à la mise en place d'une tarification préférentielle réservée aux abonnés Ginko pour l'utilisation du stationnement en gare de Besançon Franche-Comté TGV	8
Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion	10
Rapport n°3.1- INTERMED - Soutien à l'action « Développement d'emplois mutualisés »	10
Rapport n°3.2 - ZAC des Marnières - Engagement de la phase préopérationnelle et signature d'un contrat d'études avec la SPL Territoire 25	11
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville	11
Rapport n°7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)	11
Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes	11
Rapport n°8.1 - EPF du Doubs - Validation de la tranche annuelle 2014 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2013-2015	11

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 28 novembre 2013

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon à La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Gabriel BAULIEU, puis de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 17h00 et levée à 21h20.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 25 octobre 2013

M. BAULIEU.- Bonjour à tous. Si vous l'acceptez, je démarre la séance. Je dois nommer un secrétaire de séance. Je suis sûr que Bernard MOYSE le serait avec plaisir. Merci beaucoup. Je dois vérifier le quorum. Je considère qu'il est réuni, puisque Bernard GAVIGNET est arrivé. S'agissant des pouvoirs, on m'a dit que seront absents Jean-Pierre MARTIN donnant pouvoir à Marcel FELT, Jean-Jacques DEMONET à Jean-Claude ROY et Frank MONNEUR à Jean-Yves PRALON.

Avez-vous de remarques sur le procès-verbal de la dernière séance ? Je n'en vois pas.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Convention constitutive de groupement de commandes -
Acquisition de fournitures d'habillement général et d'articles chaussants

M. BAULIEU.- Tout cela est très précis. Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon, le CCAS, le SYBERT, les établissements publics Citadelle-Patrimoine mondial et Institut Supérieur des Beaux-Arts, afin d'optimiser les achats en habillement. La Ville de Besançon sera le coordonnateur de ce groupement de commandes. Après, sur les dispositifs, on retrouve les dispositions habituelles.

S'il n'y a pas de remarque ou d'observation, nous passons au rapport suivant.

Rapport n°1.1.2 - Avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes
pour les achats relatifs aux activités communes du Parc Auto et Logistique

M. BAULIEU.- L'objet de cet avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon concerne les achats relatifs aux activités communes de Parc Auto et Logistique. Il s'agit de proroger la convention qui arrive à son terme le 31 décembre 2013, pour une période d'un an, donc jusqu'au 31 décembre 2014. Nous n'avons pas eu à déplorer de dysfonctionnement. S'il n'y a pas d'observation, c'est ainsi décidé. Merci.

Rapport n°1.1.3 - Garanties d'emprunt -
Compétences Habitat et Économie (novembre 2013)

M. BAULIEU.- Il s'agit de garanties d'emprunt portant sur un montant de presque 3 M€. Les ratios prudentiels et le règlement sont respectés. En compétence Économie, il s'agit de garantir un prêt à la sedD, l'aménageur de la ZAC des Hauts-du-Chazal. Sur la compétence Habitat, vous avez différentes opérations concernant Grand Besançon Habitat sur la construction de 20 logements rue Jenny d'Héricourt, sur 88 logements en réhabilitation rue de Bourgogne et 132 logements en réhabilitation rue de Franche-Comté. L'ensemble des dispositions à vérifier l'a été. Il y a aussi le respect du règlement tel que nous nous le sommes fixé.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je voudrais faire remarquer que les structures dans lesquelles nous sommes actionnaires, que ce soit la sedD ici, ou Aktya dans le rapport suivant, sont seulement en RT 2012. Ils ne sont pas très en avance sur les performances énergétiques. Or ce serait bien que l'on donne plutôt l'exemple. On a déjà l'immeuble du Brabant où il n'y a pas de local à vélo, parce que ce n'était pas imposé à l'époque où nous avons obtenu le permis de construire. Je trouve qu'il y a quelques efforts à faire.

M. BAULIEU.- À faire suivre à qui de droit, mais c'est aussi à nous-mêmes pour un certain nombre, puisque nous sommes, pour certains, autour de la table, administrateurs dans l'une ou l'autre de ces sociétés, voire les deux.

Y a-t-il des observations ? Non. Le rapport est adopté.

Ressources Humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques

M. BAULIEU.- Vous voyez que 3 postes sont concernés, notamment celui de Chargé de communication et de l'information, qui est notamment rédacteur en chef du magazine. Il est sous contrat, vous en avez les clauses. Il y a également un point d'ajustement concernant un dossier sur lequel nous avons statué il y a quelque temps (le 5 septembre). Concernant le contrat du Responsable assistance et maintenance informatique au sein du Département Technologie de l'Information et de la Communication (TIC), dans l'indice de rémunération, il y a eu une « coquille » : il faut noter un indice de 838 et non de 821. Il y a également un renouvellement au poste d'un Chargé de projet systèmes TCSP. Il s'agit tout simplement de pourvoir à ce poste. La personne n'étant pas titulaire ni sur liste d'aptitude, il vous est demandé d'autoriser le Président à signer ce contrat.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Concernant le renouvellement au poste d'un Chargé de projet systèmes TCSP, il y a une erreur. Il est indiqué « Directeur Communication » au lieu de « Chargé de projet systèmes TCSP ».

M. BAULIEU.- Merci. Nous corrigerons.

**Examen des rapports de la Commission n°1 (Finances)
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Avenant n°1 à la convention relative à la mise en place d'une tarification préférentielle réservée aux abonnés Ginko pour l'utilisation du stationnement en gare de Besançon Franche-Comté TGV

M. ROY.- Les abonnés peuvent bénéficier d'une réduction forfaitaire de 20 € par mois sur le stationnement Effia. Ce qui est proposé n'a pas d'incidence budgétaire. Il s'agit, pour conserver cet avantage tarifaire, de le simplifier en créant un pass mensuel, de le mettre en place dès le 1^{er} janvier 2014 et de faire de la publicité pour cet avantage pour rapporter des personnes qui font les trajets domicile-travail sur l'usage du TER en gare de Besançon Franche-Comté TGV. Voilà l'objet de ce rapport.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je n'ai pas compris ce rapport, je ne me rappelais pas avoir voté cela. Si l'objectif est que ce parking joue le rôle de parc relais, je comprends que les gens n'y aillent pas. Il y a un seul abonné, si vous avez lu le rapport. C'est compréhensible. Je ne comprends pas comment ce rapport s'insère dans un Plan de Déplacements Urbain, dans ce que l'on souhaite faire pour que les gens prennent cette navette. J'ai peut-être mal compris.

M. ROY.- Je vais essayer d'expliquer les choses simplement. On n'a pas de parc relais à la gare de Besançon Franche-Comté TGV, mais on a passé une convention avec Effia, le gestionnaire du parking de la gare nouvelle. Sur ces 1 000 places, il nous concède une cinquantaine ou une centaine d'abonnés qui pourraient venir stationner et prendre un abonnement avec Effia. Sur cet abonnement mensuel de 70 €, à travers cette convention, il nous concède un forfait, une remise de 20 € aux abonnés du réseau Ginko et à la gare, ils prennent la navette TER, il y a 16 allers-retours par jour pour venir faire du domicile-travail sur Besançon.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Tous les autres parcs relais sont gratuits. Pourquoi payer 50 € par mois ?

M. LE PRÉSIDENT.- Les parcs relais sont les nôtres.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je trouve que cela ne s'inscrit pas dans ce que l'on veut faire.

M. ROY.- Là, on a un parking relais géré par un prestataire de la SNCF.

M. LE PRÉSIDENT.- Là, honnêtement, je ne comprends pas. Les parcs relais, par exemple celui qui sera à Châteaufarine, seront gratuits contre un titre de transport. Là, où est l'idée ? C'est un parking privé géré par Effia, cela coûte 70 € par mois. Pour encourager des gens qui viennent, par exemple, de Devecey ou de la Haute-Saône, à ne pas prendre leur voiture pour venir à Besançon. On leur dit de laisser leur voiture ici et s'ils ont un titre de transport, on leur fait payer 20 € de moins. Je trouve que c'est « vachement » bien. Effia ne va pas faire le parking relais gratuit.

M. ROY.- Ils t'incitent à prendre un abonnement Ginko.

M. LE PRÉSIDENT.- On remplace quelqu'un qui viendrait en voiture par quelqu'un qui va prendre un abonnement Ginko. C'est quand même très bien.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Il ira se garer ailleurs et il aura raison. Il ne prendra pas la navette.

M. LE PRÉSIDENT.- Si, s'il se gare là, comment veux-tu qu'il fasse ? Il ne peut pas y aller à pied. Honnêtement, je ne comprends pas.

M. ROY.- Il ne faut pas oublier que c'était une demande des maires des communes du secteur nord, de pouvoir offrir cette possibilité à leurs concitoyens. C'est une possibilité, c'est tout.

M. LE PRÉSIDENT.- À la limite, pourquoi paierait-on la gratuité pour des gens qui ne viennent même pas de la CAGB, mais qui viennent de l'extérieur ? Honnêtement, je ne comprends pas du tout. Au contraire, c'est très bien. On remplace des gens dans des voitures, par des gens dans la navette. S'ils n'y vont pas, ils n'y vont pas. Que veux-tu que je te dise ? Ils iront mettre leur voiture ailleurs.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Ils ne vont pas payer 50 € par mois.

M. LE PRÉSIDENT.- Si, certains le font.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Il n'y en a qu'un.

M. ROY.- Il n'y a qu'un abonné Ginko derrière. Il faut être abonné Ginko pour avoir le forfait.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- De toute façon, cela pose aussi le problème du tarif de la navette en général.

M. ROY.- L'abonné Ginko le prend avec son abonnement Ginko et à la gare Viotte, il saute dans un bus urbain ou demain dans le tram.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand tu as un abonnement Ginko, la navette est-elle gratuite ?

M. ROY.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Donc, où est le problème ? Si tu as un abonnement Ginko, tu ne payes pas la navette. C'est comme si tu montais à Saône, c'est pareil. Tu ne la payes pas.

M. ROY.- À Saône ou à Franois.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est extraordinaire, tu viens de Vesoul, tu gares ta voiture là-bas, tu as ta carte Ginko et tu ne payes pas la navette. Tu circules sur le réseau de bus.

M. DILLSCHNEIDER.- Oui, mais tu payes quand même les 50 € de parking.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est tout de même pas l'Agglo qui va payer un parking. On ne va pas construire un parking pour que les gens de Voray-sur-l'Ognon viennent se garer gratuitement.

M. ROY.- Il faut le voir comme une possibilité parmi d'autres, une facilité parmi d'autres. On n'attend pas 200 abonnés Ginko à la gare de Besançon Franche-Comté TGV.

M. LE PRÉSIDENT.- Attends, tu ne sais pas. Si j'ai une seule crainte sur le tram, c'est que très rapidement, on soit débordé par le manque de places dans nos parkings. C'est une crainte. Le succès du tram sera lié à la capacité que l'on aura d'élargir nos parkings relais gratuits, en l'occurrence.

M. ROY.- On ne peut pas dire qu'Effia fasse beaucoup de publicité.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je dis juste que dans le schéma global, si on veut que les gens prennent la navette à cet endroit, on n'a pas la même approche tarifaire qu'ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils vont se garer au parking d'École-Valentin et là, c'est gratuit.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Voilà. Donc, ils font des kilomètres en plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, il faut tout de même avoir un peu de pragmatisme. Ce parking a coûté je ne sais combien de millions d'euros et il ne nous appartient pas. Il est payant. On ne va pas aller acheter de places pour que les gens viennent se garer là. S'il nous appartenait, d'accord, mais ce n'est pas le cas. Je ne comprends vraiment pas.

M. DILLSCHNEIDER.- Je ne comprends pas. En plus du stationnement gratuit, il y a bien la possibilité d'utiliser la navette pour 50 € par mois.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais ils doivent prendre l'abonnement Ginko.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- C'est donc l'abonnement, plus les 50 € par mois.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est normal que celui qui a choisi d'habiter à Vesoul paye son transport.

M. DILLSCHNEIDER.- S'il va au parking gratuit d'École-Valentin, il devra payer son transport en auto jusqu'à École-Valentin. Cela lui coûtera plus cher que 50 €. S'il fait un aller-retour par jour, cela lui coûtera plus cher que 50 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr. Écoutez, c'est un avenant. Y a-t-il des oppositions ? Non. On passe au rapport suivant.

**Examen des rapports de la Commission n°2
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1- INTERMED - Soutien à l'action « Développement d'emplois mutualisés »

M. FELT.- Il s'agit de se prononcer sur le soutien du Grand Besançon à l'association INTERMED à hauteur de 2 000 €. Cette association propose une nouvelle action pour la mutualisation et le portage des besoins en personnel des associations et des collectivités.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. On continue.

Rapport n°3.2 - ZAC des Marnières - Engagement de la phase préopérationnelle et signature d'un contrat d'études avec la SPL Territoire 25

M. FELT.- En début d'année, le Bureau de la CAGB avait confié à la SPL Territoire 25 une étude de définition et de montage de la ZAC des Marnières. À présent, après avoir pris connaissance des résultats de cette étude, il est nécessaire de poursuivre le redéploiement de la zone des Marnières et d'engager une phase opérationnelle qui consiste en :

- l'élaboration d'un plan-masse,
- les études d'avant-projet,
- une étude de circulation,
- l'actualisation de l'étude d'impacts,
- l'actualisation du dossier « loi sur l'eau »,
- le montage de la DUP.

Il est proposé de confier cette mission à la SPL Territoire 25 pour un montant de 198 631,68 € TTC.

M. STEPOURJINE.- Et concernant le volet Habitat ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pour l'instant, il n'y a plus trop de volet Habitat là-bas. On a regardé, cela a été compliqué. D'abord, Jean-Pierre GOVIGNAUX et Jean-Pierre MARTIN ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas.

**Examen des rapports des Commissions n°3, 4 et 5
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Ces demandes de subvention concernent d'une part la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique (8 dossiers) pour un montant de subvention de 36 863 € et un gain moyen de performance de 51 % ; et d'autre part, la réalisation de travaux permettant le maintien à domicile (2 dossiers) pour un montant de subvention de 3 578 €. Le montant total s'élève ainsi à 40 441 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. S'il n'y a pas de remarque, on continue.

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

Rapport n°8.1 - EPF du Doubs - Validation de la tranche annuelle 2014 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2013-2015

M. GOVIGNAUX.- Cela va être rapide. Il s'agit de la liste des opérations pour lesquelles la CAGB demande un portage foncier pour le compte des communes. Cela concerne Novillars, Besançon-François et Roche-lez-Beaupré. C'est à inscrire dans la tranche annuelle 2014 du programme pluriannuel d'intervention de l'EPF.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

La séance est levée.